

L'information barre la une du journal Kalara dans son édition du 8 juin 2020. L'hebdomadaire du monde juridico-judiciaire révèle que lors de l'audience du 5 juin, le représentant du parquet général près le Tribunal criminel spécial (TCS) a demandé aux juges de mettre fin au procès intenté contre Basile Atangana Kouna (photo), ancien ministre de l'Eau et de l'Énergie.

Ce dernier est poursuivi pour un détournement présumé de 1,7 milliard de FCFA à l'époque où il était directeur général de la Cameroon Water Utilities (Camwater), entreprise publique en charge de la production et de la distribution de l'eau.

En effet, souligne l'auteur de l'article, après le remboursement du corps du délit par Jacques Michel Vivianne Jean Massart, homme d'affaires de nationalité belge, Basile Atangana Kouna et son coaccusé ont introduit, il y a deux ans, une requête en vue de l'arrêt des poursuites, conformément à la loi encadrant les procédures devant le TCS. Même si, note le journal, la décision ordonnant l'arrêt des poursuites ne vise pas l'infraction de « *prise d'intérêt dans un acte* » retenu par ailleurs contre l'ancien DG, tout comme elle ignore les autres coaccusés.

« *L'intention de la Camwater n'est pas d'aller au bout des procédures pour la beauté des procédures. Si les accusés nous ont restitué nos fonds, nous ne trouvons plus l'intérêt de continuer la procédure* », indique l'avocat de l'entreprise publique cité le journal. Pour ce dernier, bien que certains accusés ne soient pas visés par l'arrêt des poursuites, il faudrait peut-être appliquer le principe qui veut que l'accessoire suive le principal.

Même si l'arrêt des poursuites est confirmé par le tribunal, Basile Atangana Kouna restera en prison pour d'autres affaires. Arrêté au Nigeria et ramené à Yaoundé en mars dernier, l'ancien ministre a été condamné le 7 février 2020 à un an d'emprisonnement ferme pour « *émigration clandestine aggravée* ».

[Stopblablacam](#)

---